

# **Rapport d'activités 2023**

Fondation culturelle Suissimage

## **Conseil de Fondation et administration**

En 2023, le Conseil de la Fondation culturelle Suissimage, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

Anne Delseth, programmatrice, Lausanne  
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich  
Stefanie Kuchler, distributrice, Bâle (dès mai)  
David Rihs, producteur, Genève  
Carola Stern, distributrice, Zurich (jusqu'en avril)  
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Zurich

La Commission culturelle a tenu quatre séances pendant l'année sous revue, dont une en ligne.

S'agissant de son administration, Réjane Chassot dirige la Fondation et Daniela Eichenberger en assure le secrétariat.

## **Approbation du rapport d'activités 2022**

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2022, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 31 juillet 2023.

## **Programme principal/Aide à la production de longs métrages**

La Fondation a reçu 45 dossiers en 2023 et vérifié 8 dossiers de l'année précédente. 2 étaient inéligibles et 7 étaient encore en suspens le 31 décembre car incomplets.

En 2023, les 44 films suivants ont été soutenus:

Nadasdy Film Sàrl: «Sauvages !» de Claude Barras  
Close Up Films: «Witchtok» de Pauline Jeanbourquin  
Troubadour Films Sàrl: «Tara – les remous du temps qui reste» de Béatrice & Nasser Bakhti  
Recycled Tv AG: «Nathalie» de Tamara Milosevic  
Snakefilm GmbH: «Der Bestatter» de Markus Fischer  
Vollbild Film GmbH: «Auf der Spur des Wahnsinns» d'Edgar Hagen  
P.S. Productions Sàrl: «Passer l'hiver» de Pierre Monnard  
Dedal Films: «Gilbert et Max» de Gael Métroz  
Bande à part Films: «Le Procès du chien» de Laetitia Dosch  
Hugofilm features GmbH: «Early Birds» de Michael Steiner  
Nadasdy Film Sàrl: «Mary Anning» de Marcel Barelli  
Alva film production: «Reinas» de Klaudia Reynicke  
Dschoint Ventschr Filmproduktion AG: «Al Baseer» d'Ali Al-Fatlawi  
DokLab GmbH: «Dom» de Svetlana Rodina & Laurent Stoop  
Dschoint Ventschr Filmproduktion AG: «Die wundersame Verwandlung der Arbeiterklasse in Ausländer» de Samir Jamal Aldin  
Telfilm GmbH: «Jung kaputt spart Altersheime» de Reto Caduff  
Frama Films International: «Erich Maria Remarque lebt» de Victor J. Tognola  
Okofilm Productions GmbH: «Say God Bye» de Thomas Imbach  
Snakefilm GmbH: «Behind the glass» d'Olga Dinnikova  
ADOK Films: «Didy» de Gaël Kammilindi & François-Xavier Destors  
Aura Film Sagl: «Wider than the sky» de Valerio Jalongo  
Mira Film Basel: «Rien ne va plus» d'Anton de Bredow & Michele Cirigliano  
Contrast Film: «Kann denn Liebe Sünde sein» de Martin Witz  
Telfilm GmbH: «Der Eismann» de Corina Gamma  
Contrast Film: «Landesverräter» de Michael Krummenacher  
Alina Film: «Hanami» de Denise Fernandes

Hiddenframe GmbH: «Place Publique» de Jan Buchholz  
Maximage: «La nouvelle illusion» de Jasmin Gordon  
Turaco Filmproduktion AG: «Caught in Fire» de Roman Vital  
Condor Films AG: «Friedas Fall» de Maria Brendle  
Dschoint Ventschr Filmproduktion AG: «Bagger-Drama» de Piet Baumgartner  
Lomotion AG: «Don't let the sun (catch you crying)» de Jacqueline Zünd  
Milan Film AG: «Safe Space» de Sarah Horst  
Thera Production Sàrl: «O Jacare» de Basil da Cunha  
Calypso Film AG: «Die Kirche im Dorf» d'Edwin Beeler  
C-Films AG: «Stiller» de Stefan Haupt  
Christian Frei Filmproduktionen GmbH: «The Host» de Christian Frei  
Okofilm Productions GmbH: «Lili» de Thomas Imbach  
DOK Mobile SA: «MuOSTRi» de Francesca Scalisi  
Zodiac Pictures Ltd: «Sisters» de Lisa Brühlmann  
Dynamic Frame GmbH: «Wolves» de Jonas Ulrich  
Beauvoir Films: «Colostrum» de Sayaka Mizuno  
Lomotion AG: «Open my mind» de Marcel Wyss  
Langfilm / Bernard Lang AG: «Sweet Belonging» de Benjamin Bucher

En 2023, le Fonds culturel a ainsi accordé une somme totale de **CHF 3'386'528** (y compris le montant réservé de CHF 458'538 pour les demandes incomplètes). Il faut également déduire un montant réservé de 14'400 CHF pour une demande qui a été retirée. Les montants versés en 2023 de **CHF 2'942'390** correspondent à 100% de 60% des honoraires (attestés) versés par les producteurs suisses aux auteur·trice·s suisses.

### Statistiques

Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
<b>2023</b>	<b>44</b>	<b>2'942'390 (100%)</b>	<b>66'872</b>
2022	43	2'944'977 (80%)	68'488
2021	40	2'930'439 (100%)	73'261
2020	49	3'371'963 (100%)	68'815
2019	32	2'068'806 (100%)	64'650
2018	42	2'601'530 (100%)	61'941
2017	46	2'606'546 (80%)	56'664
2016	47	2'438'977 (80%)	51'893

Les montants des aides octroyées par film s'élèvent entre CHF 16'800 et CHF 150'000.

Le Fonds culturel a soutenu 26 documentaires et 18 fictions.

Sur les 44 films soutenus en 2023, 29 projets proviennent de Suisse alémanique, 13 de Suisse romande et 2 de Suisse italienne. Le critère de provenance est le siège du producteur.

30 longs métrages sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR SRG) ; 3 films ont été soutenu par l'OFC sans la SSR et 11 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement.

14 films sur 44 ont été réalisés par des femmes et deux par un couple homme-femme.

### Aide à l'écriture de films pour enfants

Pendant l'année sous revue, le Fonds culturel a reçu neuf demandes de soutien qui ont été examinées par le jury en septembre. La Commission culturelle a décidé de soutenir les trois projets suivants avec une somme totale de **CHF 72'000**:

- «Caca Boudin» de Diane Agatha & Claude Barras
- «Zebrafox» de Ted Sieger

- «Doom Warriors Social Club» de Lily Ott & Christof Oswald

Les auteur·trice·s ont reçu la moitié de la subvention (CHF 36'000) et ont un délai de neuf mois pour livrer le scénario ou le traitement et obtenir la seconde moitié de l'aide. Ils-elles doivent en outre se faire accompagner par un·e expert·e dans l'écriture de films pour enfants.

### **Subsides divers**

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2023, la Fondation a reçu 12 demandes et elle a soutenu les sept projets suivants :

- La Salle de Sport: Atelier collaboratif d'écriture de scénario
- De la scène à l'écran: Saison 5
- FondoFilmPlus della Svizzera italiana: Contribution annuelle 2023
- Filmbulletin: Filmbulletin Club
- Mowizz: Un nouveau moteur de recherche de films pour une meilleure visibilité de la création cinématographique suisse
- CinéDoc : Let's Doc ! – 2e édition
- Cinéconomie: Nouvelle alliance du cinéma suisse

Les soutiens à ces 7 projets, soit **CHF 202'871** ont été payés en 2023.

### **Contributions promises les années précédentes**

Le deuxième versement à filmo a été effectué à hauteur de CHF 30'000 pour le film «Le Milieu du Monde» d'Alain Tanner, les CHF 60'000 restants pourront être versés de manière échelonnée entre 2024 et 2025, en fonction du projet de numérisation. Aussi la dernière contribution 2023 au projet de la plateforme pour les films du répertoire, d'un montant de CHF 60'000, apparaît également dans les comptes.

C'est ainsi que le total de la rubrique des subsides divers s'élève à **CHF 292'871** dans les comptes 2023.

### **Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds (TPF)**

La Fondation culturelle Suissimage est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA.

Le Fonds culturel a décidé de verser un montant de CHF 1'000'000 au TPF en 2023 et à d'ores et déjà réservé un montant de CHF 200'000 incitatif pour 2024 pour les séries documentaires. Les besoins effectifs sont réexaminés chaque année.

### **Prix**

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle Suissimage et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 95'000, soit **CHF 47'500** par société.

### **Aux Journées de Soleure**

En janvier 2023, le prix OPERA PRIMA de CHF 20'000 a été remis à Carmen Jaquier pour son premier long métrage « Foudre ». C'est très réjouissant, car « Foudre » avait déjà remporté en 2018 le concours lancé par Suissimage pour les réalisatrices de films à Locarno. Également, «Foudre» a été choisi par l'Office fédéral de la Culture (OFC) pour représenter la Suisse à Hollywood. Il a concouru dans la catégorie «meilleur film international» aux Oscars. Nous adressons nos sincères félicitations à toute l'équipe du film.

Le Prix Suissimage/SSA Upcoming Talents pour le meilleur court métrage de la relève (CHF 15'000) a été attribué à «Kome Ptice Lete» d'Ivan Petrović.

Les prix du public (total CHF 10'000) pour les meilleurs films d'animation ont été attribués à:

1<sup>er</sup> prix: «La Reine des renards» de Marina Rosset (CHF 5'000)

2<sup>ème</sup> prix: «Think something nice» de Claudius Gentinetta (CHF 3'000)

3<sup>ème</sup> prix: «The Record» de Jonathan Laskar (CHF 2'000).

Les bourses du concours intitulé Upcoming Lab (pour le développement de projets) ont été attribuées par un jury à Rokhaya Marieme Balde pour «La Passion d'Aline» (CHF 5'000) et à nouveau à Ivan Petrović pour «Permanent passengers» (CHF 5'000).

Au festival **Visions du Réel** de Nyon, le Prix du jury (CHF 10'000) pour le film le plus innovant au niveau national a été décerné à Emmanuelle Antille pour «The Wonder Way».

Au **NIFFF** (Festival international du film fantastique de Neuchâtel) le prix H.R. Giger NARCISSE SSA/Suissimage (CHF 10'000) a été décerné à Kilian Feusi, Jessica Meier & Sujanth Ravichandran pour son film «Pipes».

Au Festival international du film d'animation **Fantoche** à Baden, le Best Swiss Award (CHF 10'000) a été attribué à Alvaro Schoeck & Charlotte Waltert pour «Die graue March».

Aux **Internationale Kurzfilmtage Winterthur**, le Prix du meilleur film suisse (CHF 10'000) a été attribué à Basil da Cunha pour «2720».

### **Crédits de transition pour les sociétés de production (OFC)**

L'OFC a contacté la Fondation culturelle en septembre et l'a informée qu'en raison d'un blocage des liquidités, tous les paiements des prochaines tranches dues aux sociétés de production seraient suspendus jusqu'en janvier 2024. Cette situation était potentiellement dramatique pour certaines productions. Après plusieurs discussions avec l'OFC, la Commission a accepté de mettre à disposition un montant de CHF 1'032'000 de liquidités qui s'inscrit dans une opération unique en 2023, non renouvelable. Cinq sociétés de production/projets ont été concernés par cette urgence et ont été invités à signer un contrat de prêt avec la Fondation culturelle, remboursable en janvier 2024.

### **MOMENTUM**

Le concours a été suspendu en 2023 et la Commission a décidé en fin d'année qu'il serait reconduit en 2024.

**BILAN au 31 décembre 2023 et 2022**

<b>ACTIF</b>	<b>Référence</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
		<b>en CHF</b>	<b>en CHF</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités		2'096'194.43	3'780'343.54
Autres créances à court terme	1	1'230'869.26	0.00
Comptes de régularisation actifs	2	446'433.34	193'324.61
<b>Total actif circulant</b>		<b>3'773'497.03</b>	<b>3'973'668.15</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>3'773'497.03</b>	<b>3'973'668.15</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Référence</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
		<b>en CHF</b>	<b>en CHF</b>
<b>ENGAGEMENTS A COURT TERME</b>			
Engagements prix concours		850'000.00	1'000'000.00
Engagements subsides divers		90'000.00	90'000.00
Engagements aides aux films pour enfants		9'000.00	58'000.00
Engagements momentum		113'000.00	365'000.00
Engagements aides à la production		458'538.00	544'800.00
Engagements aides à la numérisation		34'000.00	34'000.00
Autres engagements à court terme	3	35'355.73	27'679.08
Comptes de régularisation passifs		7'000.00	4'500.00
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>1'596'893.73</b>	<b>2'123'979.08</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>1'596'893.73</b>	<b>2'123'979.08</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>			
Capital de base		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre		902'219.25	575'305.02
<b>Total capital de l'organisation</b>		<b>2'176'603.30</b>	<b>1'849'689.07</b>
<b>Total du passif</b>		<b>3'773'497.03</b>	<b>3'973'668.15</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION 2023 et 2022

	Référence	2023 en CHF	2022 en CHF
Attribution de SUISSIMAGE provenant des décomptes		5'124'306.93	4'865'832.59
Autres produits d'exploitation		0.00	0.00
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>5'124'306.93</b>	<b>4'865'832.59</b>
Subsides divers		-292'871.00	-246'025.00
Fonds de production télévisuelle		-1'000'000.00	-1'200'000.00
Prix		-47'500.00	-47'500.00
Momentum		0.00	-2'265'000.00
Aides automatiques à la production		-3'386'528.00	-3'561'784.75
Aides aux films pour enfants		-36'000.00	-78'569.20
Consultation films pour enfants		-7'498.90	-8'126.71
<b>Total subventions</b>		<b>-4'770'397.90</b>	<b>-7'407'005.66</b>
Honoraires et frais du Conseil de fondation/groupes de travail	4	-29'283.75	-85'453.77
Honoraires organes de surveillance et de révision		-10'029.20	-4'654.00
Autres frais de bureau et d'administration		-3'504.80	-2'362.10
<b>Total frais administratifs</b>		<b>-42'817.75</b>	<b>-92'469.87</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-4'813'215.65</b>	<b>-7'499'475.53</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>311'091.28</b>	<b>-2'633'642.94</b>
<b>Résultat financier</b>	5	<b>15'822.95</b>	<b>-4'283.70</b>
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>326'914.23</b>	<b>-2'637'926.64</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat de l'exercice avant attribution au capital</b>		<b>326'914.23</b>	<b>-2'637'926.64</b>
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)		-326'914.23	2'637'926.64
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2023 et 2022**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>en CHF</b>	<b>en CHF</b>
Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation)	326'914.23	-2'637'926.64
Diminution/(Augmentation) des autres créances à court terme	-1'230'869.26	1'249'000.00
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs	-253'108.73	-31'606.79
(Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme	-529'585.35	709'699.08
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs	2'500.00	1'000.00
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-1'684'149.11</b>	<b>-709'834.35</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-1'684'149.11</b>	<b>-709'834.35</b>
Etat des liquidités au 1.1.	3'780'343.54	4'490'177.89
Etat des liquidités au 31.12.	2'096'194.43	3'780'343.54
<b>Justificatif variation des liquidités</b>	<b>-1'684'149.11</b>	<b>-709'834.35</b>



## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2023 et 2022

### Capital de l'organisation

Désignation	01.01.2023	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2023
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	575'305.02	326'914.23	-	326'914.23	902'219.25
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>1'849'689.07</b>	<b>326'914.23</b>	<b>-</b>	<b>326'914.23</b>	<b>2'176'603.30</b>

  

Désignation	01.01.2022	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2022
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	3'213'231.66	-	-2'637'926.64	-2'637'926.64	575'305.02
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>4'487'615.71</b>	<b>-</b>	<b>-2'637'926.64</b>	<b>-2'637'926.64</b>	<b>1'849'689.07</b>

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation :

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par capital libre les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

### 1. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels du Fonds culturel Suissimage sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle Suissimage continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

### 2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels

#### Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme à la valeur du marché.

#### Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

#### Capitaux étrangers

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

#### Capital de l'organisation

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'oeuvres audiovisuelles. Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

#### Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparément, à la valeur brute.

#### Impôts

Le Fonds culturel Suissimage, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023

### 3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

	31.12.2023	31.12.2022
<b>1 Autres créances à court terme</b>	<b>1'230'869.26</b>	<b>0.00</b>
Crédits de transition pour les sociétés de production (OFC)	1'032'000.00	0.00
Créances d'impôt anticipé	5'544.65	0.00
Prétention à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée) 2022	193'324.61	0.00
<p>L'Office fédéral de la culture (OFC), par manque de liquidités, a demandé l'aide de la Fondation culturelle Suissimage s'agissant de 5 projets en péril pour un montant de CHF 1'032'000, remboursables au plus tard en janvier 2024. Le conseil de fondation de la Fondation culturelle Suissimage a accepté d'accorder un prêt par contrat aux 5 sociétés de production concernées, sans intérêt, du même montant, pendant cette période d'attente. Ces prêts ont permis aux sociétés de production de surmonter le manque de liquidités pendant la production de chaque film. Les sociétés de production se sont engagées par contrat à rembourser les prêts au plus tard le 31 janvier 2024. En cas de remboursement après l'échéance, un intérêt de retard de 5% (dû à partir du 1er janvier 2024) de retard de 5% pourra être imposé.</p>		
<b>2 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>446'433.34</b>	<b>193'324.61</b>
Prétention à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée) 2023	446'433.34	193'324.61
<b>3 Autres engagements à court terme</b>	<b>35'355.73</b>	<b>27'679.08</b>
Créanciers divers	9'000.00	9'000.00
Engagement à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	26'355.73	18'679.08
<b>4 Honoraires et frais du Conseil de fondation /groupes de travail</b>	<b>-29'283.75</b>	<b>-85'453.77</b>
Jetons de présence du Conseil de fondation	-15'030.00	-18'010.00
Etude de dossiers	-5'080.00	-47'030.00
Frais du Conseil de fondation	-8'160.10	-17'191.07
Cotisations AVS / AC	-1'013.65	-3'222.70
<b>5 Résultat financier</b>	<b>15'822.95</b>	<b>-4'283.70</b>
Produit d'intérêts	15'841.75	-
<i>Total produits financiers</i>	<u>15'841.75</u>	<u>-</u>
Frais bancaires	-18.80	-4'283.70
<i>Total des charges financières</i>	<u>-18.80</u>	<u>-4'283.70</u>

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023**

### **4. Autres indications**

#### **Transactions avec des parties liées**

Les produits réalisés avec la société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'oeuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

#### **Indemnisation des organes**

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.3 de l'annexe aux comptes annuels.

#### **Prestations reçues à titre gratuit**

La société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'oeuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

#### **Événements postérieurs à la date du bilan**

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2023.

### **5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO**

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

## **RAPPORT DE PERFORMANCE**

### **But de la Fondation culturelle Suissimage**

La Fondation a pour objectif de soutenir la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, elle encourage en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

### **Prestations durant l'année sous revue**

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 44 longs métrages pour un montant total de CHF 3'386'528 (y compris le montant réservé de CHF 458'538 pour les demandes non complètes). Il faut également déduire un montant réservé de 14'400 CHF pour une demande retirée. Les montants versés en 2023 de CHF 2'942'390 correspondent à 100% de 60% des honoraires (attestés) versés par les producteurs suisses aux auteur·trice·s suisses.

En 2023, la Commission culturelle Suissimage a soutenu trois projets d'écriture de films pour enfants pour un montant total de CHF 72'000. La moitié de l'aide a été versée immédiatement (CHF 36'000) et le solde sera versé à la remise des scénarios, conformément au règlement du programme de soutien.

Le concours MOMENTUM a été suspendu en 2023.

Une part de la dotation annuelle est mise à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de cette quotité disponible, des subventions ont été allouées en 2023 pour un total de CHF 292'871.

De plus, le Fonds culturel a décidé de verser un montant de CHF 1'000'000 au TPF en 2023 et à d'ores et déjà réservé un montant de CHF 200'000 incitatif pour 2024 pour les séries documentaires.

Comme chaque année, des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de cinq festivals, ce qui représente un montant de CHF 47'500 pour la Fondation culturelle.

### **Organes dirigeants de la Fondation**

Les organes de la Fondation culturelle SUISSIMAGE se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élu·e·s pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation: Anne Delseth, programmatrice, Lausanne  
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich  
Stefanie Kuchler, distributrice, Bâle (dès mai)  
David Rihs, producteur, Genève, aussi membre du Comité de  
SUISSIMAGE  
Carola Stern, distributrice, Zurich (jusqu'en avril)  
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Zurich

Directrice: Réjane Chassot, Estavayer-le-Lac

Organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA, Berne

### **Liens avec des organisations liées**

La Fondation culturelle est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur SUISSIMAGE. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élu-e-s par l'assemblée générale de SUISSIMAGE. L'un-e des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de SUISSIMAGE. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative SUISSIMAGE. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative SUISSIMAGE.

La Fondation culturelle décerne par ailleurs des prix et d'autres contributions, conjointement avec le Fonds culturel de la Société suisse des auteurs (SSA).

La Fondation culturelle Suissimage est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle verse une contribution chaque année.

### **Risques**

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de SUISSIMAGE, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, SUISSIMAGE consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit 9% jusqu'en 2025 (inclus) et la Fondation de solidarité 1%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.



# Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de

Fondation culturelle Suissimages

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe (pages 6 à 12) de la Fondation culturelle Suissimage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC, à la loi suisse et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Johann Sommer'.

Johann Sommer  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Egger'.

Joël Egger  
Expert-réviseur agréé

Berne, le 23 février 2024